

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 19 FÉVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 19 Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chamouille est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Francis LÉAUTÉ, Maire.

Etaient présents : CARON Caroline, HUMBERT Marcel, DEWULF Pascal, GLÉRON LE ROUX Stéphanie, LUGAND Christine, BOUSARD Bruno, CORNETTE Louis, MOREAUX Marc.

Absent excusé : AUBERT Virgile pouvoir LÉAUTÉ Francis

Date de convocation : 10/02/2026

En préambule, M. le Maire remercie les 3 conseillers qui ne se représentent pas et les remercie pour le travail effectué, chacun à leur niveau, pour la commune.

I) Désignation du secrétaire de séance :

M. le Maire expose que conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Bruno BOUSARD

II) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27/11/2025 :

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Aucune observation n'étant formulée, après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025.

III) Demandes de subvention :

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de différentes associations qui sollicitent la commune pour l'obtention d'une subvention.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser, pour l'année 2026 :

- * une subvention de 500 € à l'AFMTÉLÉTHON.
- * une subvention de 300 € à l'APE du Collège de Corbeny
- * une subvention de 300 € au Comité fédéral de l'Aisne du Secours Populaire

IV) Compte financier unique 2025 (Budget principal, Budget annexe le Fond des veaux) :

Compte financier unique 2025 – Budget principal :

M. le Maire sort de la salle.

Mme Caroline CARON, 1ère adjointe, présente le compte financier unique 2025, dressé par Monsieur Francis LÉAUTÉ, Maire et le Receveur Municipal.

Après délibération et par 9 voix pour, le Conseil Municipal adopte le compte financier unique 2025 de la commune qui se répartit comme suit :

En FONCTIONNEMENT :

Dépenses de l'exercice :	662 610,87 €
Recettes de l'exercice :	802 879,44 €
Résultat de l'exercice :	140 268,57 €

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 19 FÉVRIER 2026**

Résultat antérieur (002) :	761 180,99 €
RESULTAT CUMULE (31/12/25) :	901 449,56 €

En INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice :	1 009 598,78 €
Recettes de l'exercice :	589 437,76 €
Résultat de l'exercice :	- 420 161,02 €
Résultat antérieur (001) :	456 381,72 €
RESULTAT CUMULE (31/12/25) :	36 220,70 €

Reste à réaliser en dépenses :	220 850,00 €
Reste à réaliser en recettes :	295,00 €
Besoin de financement sur restes à réaliser :	- 220 555,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL : - 184 334,30 €

Compte financier unique 2025 – Budget annexe Le Fond des Veaux :

M. le Maire sort de la salle.

Mme Caroline CARON, 1ère adjointe, présente le compte financier unique 2025 du budget annexe, dressé par Monsieur Francis LÉAUTÉ, Maire et le Receveur Municipal.

Après délibération et par 9 voix pour, le Conseil Municipal adopte le compte financier unique 2025 du budget annexe de la commune qui se répartit comme suit :

En FONCTIONNEMENT :

Dépenses de l'exercice :	320 596,91 €
Recettes de l'exercice :	320 597,12 €
Résultat de l'exercice :	0,21 €
Résultat antérieur (002) :	0,00 €
RESULTAT CUMULÉ (31/12/25) :	0,21 €

En INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice :	320 596,91 €
Recettes de l'exercice :	333 225,99 €
Résultat de l'exercice :	12 629,08 €
Résultat antérieur (002) :	0,00 €
RESULTAT CUMULÉ (31/12/25) :	12 629,08 €

V) Affectation des résultats 2025 (Budget principal, Budget annexe le Fond des Veaux) :

Affectation des résultats 2025 – Budget principal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte financier unique de l'exercice 2025, constate que le dit compte fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Dépenses de l'exercice :	662 610,87 €
Recettes de l'exercice :	802 879,44 €
Résultat de l'exercice :	140 268,57 €
Résultat antérieur (002) :	761 180,99 €
RESULTAT CUMULE (31/12/25) :	901 449,56 €

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 19 FÉVRIER 2026**

En INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice :	1 009 598,78 €
Recettes de l'exercice :	589 437,76 €
Résultat de l'exercice :	- 420 161,02 €
Résultat antérieur (001) :	456 381,72 €
RESULTAT CUMULÉ (31/12/25) :	36 220,70 €

Reste à réaliser en dépenses :	220 850,00 €
Reste à réaliser en recettes :	295,00 €
Besoin de financement sur restes à réaliser :	- 220 555,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL : - 184 334,30 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le solde du résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice en report à nouveau de fonctionnement, après avoir comblé le besoin de financement de la section d'investissement par affectation en réserve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2025 de la façon suivante :

C/R002 : 717 115,26 € (Recettes de fonctionnement)
C/R1068 : 184 334,30 € (Recettes d'investissement)
C/R001 : 36 220,70 € (Recettes d'investissement)

Affectation des résultats 2025 – Budget annexe le Fond des veaux :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe le Fond des Veaux, constate que le dit compte fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Dépenses de l'exercice :	320 596,91 €
Recettes de l'exercice :	320 597,12 €
Résultat de l'exercice :	0,21 €
Résultat antérieur (002) :	0,00 €
RESULTAT CUMULÉ (31/12/25) :	0,21 €

En INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice :	320 596,91 €
Recettes de l'exercice :	333 225,99 €
Résultat de l'exercice :	12 629,08 €
Résultat antérieur (002) :	0,00 €
RESULTAT CUMULÉ (31/12/25) :	12 629,08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2025 du budget annexe de la façon suivante :

C/R002 : 0,21 € (Recettes de fonctionnement)
C/R001 : 12 629,08 € (Recettes d'investissement)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 19 FÉVRIER 2026**

VI) Communauté d'agglomération du Pays de Laon – Création de la brigade intercommunale de garde champêtres :

Approbation de la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2025 de la Communauté d'Agglomération du pays de Laon proposant la création d'une brigade intercommunale et la création de deux postes de gardes champêtre.

Expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment ses articles L. 522-2 (point III) et L. 522-3 ;

Vu le Code de Procédure Pénale, et notamment son article 15 ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon (CAPL) en date du 19 décembre 2024 et du 18 décembre 2025 approuvant la création d'une brigade intercommunale de gardes champêtres et la création de deux postes de gardes champêtres ;

Considérant que la CAPL a décidé de créer deux postes de gardes champêtres afin de renforcer la police rurale et la protection de l'environnement sur le territoire intercommunal ;

Considérant que le garde champêtre intercommunal agit sous un triptyque hiérarchique :

- Sous l'autorité du **Procureur de la République** (missions de police judiciaire) ;
- Sous l'autorité hiérarchique du **Président de la CAPL** (employeur) ;
- Sous l'autorité fonctionnelle du **Maire** lors des interventions sur le territoire de la commune.

Considérant que la mise en œuvre effective de cette brigade nécessite, dans un délai de trois mois, une majorité qualifiée de délibérations concordantes des communes membres (2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié des communes représentant au moins 2/3 de la population) ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Chamouille de pouvoir bénéficier de ce service pour la protection du patrimoine naturel, des propriétés communales, de l'urbanisme et du respect du pouvoir de police du Maire ;

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon créant une brigade intercommunale de gardes champêtres.

Article 2 : Autorise la création de deux postes de gardes champêtres mutualisés pour intervenir sur le territoire de la commune dans les domaines de la police rurale, de l'environnement, de l'urbanisme, de la protection du patrimoine et de la police de la route.

Article 3 : Prend acte que le recrutement de ces agents fera l'objet d'un arrêté conjoint entre le Président de la CAPL et les Maires, et qu'une convention ultérieure précisera les modalités techniques et financières d'intervention de la brigade au sein de notre commune.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 19 FÉVRIER 2026**

VII) Point sur les travaux :

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux.

* Les travaux de la Place du Vide Bois sont terminés.

* Marché travaux mur de soutien Rue Henri d'Ersu : le marché relatif aux travaux du mur de soutènement est actuellement en cours d'étude.

L'architecte a effectué deux relances auprès des entreprises afin de formuler de nouvelles demandes et d'obtenir des précisions complémentaires. Ces échanges entraînent malheureusement un retard dans le commencement des travaux.

VIII) Inauguration des travaux de la Place du Vide Bois et de la Rue de l'Eglise :

M. le Maire souhaite organiser une cérémonie d'inauguration pour marquer la fin des travaux de la Place du Vide Bois et de la Rue de l'Eglise.

Elle devrait se tenir un samedi matin.

XIII) Questions diverses :

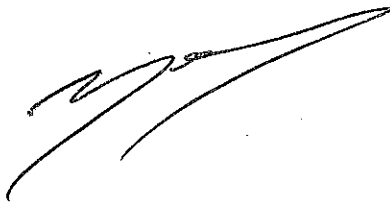
* Louis CORNETTE fait part de l'état de la passerelle en bois (Voie verte) passant sous le pont de la RD. Celle-ci est très dégradée et des planches sont cassées.

M. le Maire fera remonter l'information auprès du Syndicat mixte de l'Ailette.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 15

Le Secrétaire de séance,

Bruno BOUSARD



Le Maire,

LÉAUTÉ Francis

